

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/
Couverture de couleur
- Covers damaged/
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- Additional comments:/
Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages/
Pages de couleur
- Pages damaged/
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/
Pages détachées
- Showthrough/
Transparence
- Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression
- Continuous pagination/
Pagination continue
- Includes index(es)/
Comprend un (des) index
- Title on header taken from:/
Le titre de l'en-tête provient:
- Title page of issue/
Page de titre de la livraison
- Caption of issue/
Titre de départ de la livraison
- Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

LE PROPAGATEUR

Volume IX.

15 Janvier 1899,

Numéro 22.

BULLETIN

* Canada.—Le 28 novembre dernier, Sa Sainteté le Pape Léon XIII a accordé la postulation du *pallium* pour S. G. Mgr Bégin, archevêque de Québec.

—Mgr J.-E. Legal, évêque titulaire de Pogla et coadjuteur de l'évêque de Saint-Albert au Canada, aurait reçu, d'après l'*Univers* de Paris, en une audience que lui accordait le Souverain Pontife au commencement d'octobre dernier, de précieux encouragements adressés par le Saint-Père aux Canadiens catholiques continuant la lutte entreprise pour les écoles confessionnelles dans tous les États de la Confédération. A ce sujet, nous lisons un de ces jours un entrefilet dans un journal de cette province, entrefilet annonçant l'envoi à Rome, par sir W. Laurier, d'un personnage chargé d'obtenir de Sa Sainteté un adoucissement aux revendications formulées par le vaillant archevêque de Saint-Boniface, Mgr Langevin.

Nos lecteurs seront frappés de l'enchaînement de ces deux nouvelles, sans en être aucunement surpris : le Souverain Pontife, dans son admirable encyclique *Affari vos*, avait, il est bien vrai, conseillé la modération, mais il avait dit aussi qu'il faut s'efforcer, par les moyens légitimes, d'obtenir toujours mieux, afin que les écoles redeviennent catholiques pour les catholiques.

La modération n'exclut aucunement la persévérance dans la pétition de justice, la fermeté dans les revendications d'un droit qu'aucun gouvernement ne peut violer ; comme aussi, cette fermeté, cette persévérance inaltérables n'excluent aucunement la modération.

—Le conseil municipal de Montréal a voté, enfin, le projet d'impositions dit *projet Laporte*. Les exemptions dont jouissaient les établissements religieux et charitables y sont presque toutes maintenues. Mgr Bruchési avait tenu à défendre lui-même ces exemptions au sein du conseil, et sa voix a été entendue.

Nous ne voyons cependant pas sans appréhension le premier pas fait, bien timidement il est vrai, contre les exemptions des biens religieux, et nous déplorons vivement le manque de connaissance des choses de religion qui amène de tels résultats.

Que l'on taxe, en Europe, le patrimoine des pauvres et celui de Belgique, cela n'a rien d'étonnant : presque tous les gouvernements

de l'Europe volent ou ont volé le capital ! Sur les maigres rentes qu'ils donnent d'une main pour ce capital volé, ils retirent, de l'autre, la *commission* qu'ils s'octroient pour tant de loyauté !

Mais ici, les situations sont absolument différentes : en Europe, les gouvernements sont obligés, à la suite de leurs spoliations, d'entretenir eux-mêmes les pauvres, les malades, les infirmes, et ils savent de quel poids pèse cet entretien dans leur budget !

Au Canada, pas de budget des cultes, pas d'*Assistance publique*. Deux religions principales sont observées ici : le catholicisme et le protestantisme. Aux frais communs des adhérents de chacune de ces deux religions, ont été édifiés les temples, les habitations des prêtres (cependant, les ministres protestants se logent à leurs frais, où il leur plaît : ils eussent obtenu des habitations à eux propres s'ils l'eussent voulu, croyons-nous?), les établissements religieux, les écoles, les collèges, les maisons de la souffrance ; les catholiques ont bâti presque tous leurs séminaires, grands et petits, les autres ayant été élevés sur le fonds de donation des rois de France, donation où étaient clairement spécifiées les obligations des donataires.

Il est évident que les rois de France ne pouvaient frapper de taxe les biens religieux ou charitables créés par leur donation, parce que, par là, ils auraient *retenu* ce qu'ils donnaient. Or, en droit, à leur époque et aujourd'hui, *donner et retenir ne vaut*.

Quant aux autres biens, issus de la donation des fidèles, qui ne voit les rapports qui existent entre ces biens et ceux qui viennent des rois de France ? Les fidèles, se subordonnant à la municipalité, au gouvernement local et au gouvernement fédéral, ont décidé d'édifier à leurs propres frais tous ces établissements ne coûtant pas un sou à l'État ni à la ville. Évidemment, ni l'État, ni la ville, ne peuvent songer à frapper d'un impôt quelconque ces établissements d'absolue nécessité ; de nécessité si impérieuse, que l'État et la ville, s'ils n'existaient pas, devraient les créer. Que si cette raison ne suffisait pas, nous rappellerons que les conseillers catholiques sont élus par ces fidèles catholiques, comme les échevins protestants sont élus par leurs coreligionnaires. Ces élus ne sont donc devenus que les *mandataires* de ceux qui les ont nommés, et, comme tels, selon les règles du droit naturel, ne peuvent porter aucune atteinte aux droits de leurs mandants, ni les léser par aucune mesure vexatoire et injuste. Comme mandataires de leurs coreligionnaires, ils représentent ceux-ci dans toutes les situations de la vie en société : ils les représentent donc comme *donateurs* des biens religieux et charitables. Ils ne peuvent taxer ces biens, avons-nous dit, parce que, par là, ils retiendraient ce qu'ils donnent, et que *donner et retenir ne vaut*.

— Nous croyons devoir signaler à nouveau le danger qu'offrent certaines associations créées, prétendument, dans un but d'assistance mutuelle, tandis qu'en réalité, elles opèrent absolument comme les néfastes sociétés secrètes. Les fidèles doivent être bien pénétrés que les évêques sont établis par le Saint-Esprit

comme successeurs des apôtres, comme le dit le Saint-Père Pie IX, de glorieuse mémoire, dans la Constitution dogmatique *Pastor æternus* du 18 juillet 1870, chap. III :

“ Mais loin que ce pouvoir du Souverain Pontife nuise à ce pouvoir ordinaire et immédiat de juridiction épiscopale, par lequel les évêques qui, établis par le Saint-Esprit, ont succédé aux apôtres, paissent et régissent, *comme vrais pasteurs*, chacun le troupeau particulier confié à sa garde, ce dernier pouvoir est proclamé, confirmé et corroboré par le suprême et universel Pasteur...”

Nous devons donc la plus grande soumission à nos évêques qui, par le pouvoir ordinaire et immédiat de juridiction épiscopale nous paissent et nous régissent. Dès qu'ils nous mettent en garde contre certains hommes, contre certaines sociétés, nous devons éviter soigneusement ces hommes, ces sociétés, nous devons éviter surtout de les recommander si nous sommes journalistes ou si nous avons quelque influence, et nous garder de paraître à aucune de leurs démonstrations, publiques ou privées.

Une société, entre autres, dénoncée à diverses reprises par quelque membre de notre épiscopat si vigilant, cherche à faire le plus de prosélytes qu'elle peut en notre catholique province. Cette société a été signalée au Souverain Pontife qui, jusqu'ici, n'a rien dit, mais qui n'a pas, non plus, infirmé le jugement porté sur cette société par Sa Grandeur Mgr de Saint-Hyacinthe en dernier lieu. Nous devons donc la tenir pour suspecte, nous garder d'en faire partie, ou la favoriser d'une manière quelconque.

—Un grand rabbin d'Angleterre a écrit récemment une règle de conduite pour les Juifs : nous nous permettrons, prochainement, de dire un mot de ce document.

—Le 12 de ce mois, a eu lieu l'ouverture de la session du Parlement de Québec. Que Dieu dirige nos gouvernants afin que leurs lois soient justes et conformes aux lois divines.

* * *

* * **Etats-Unis.**—Les journaux ont annoncé que le Saint-Père devait adresser, soit une Encyclique, soit une Lettre, à S. G. le Cardinal Gibbons, relativement à ce que l'on est convenu d'appeler *l'Américanisme*.

Nous croyons qu'il n'est aucunement nécessaire de rappeler que le catholique humble, soumis, et en même temps éclairé, se soucie fort peu des idées neuves ou prétendues telles—car elles sont vieilles comme le christianisme—que certains esprits mal équilibrés mettent en avant de temps à autre. Le catholique convaincu, et en même temps très éclairé, sait que l'Église catholique ne change pas et que Dieu, que nous sachions, n'a fait de révélations nouvelles ni en Amérique, ni ailleurs. Que l'Église, en Mère pleine de la Charité de l'Esprit-Saint, s'accommode aux

besoins de ses enfants selon les temps et les lieux, c'est bien connu : mais entre cette mansuétude et un changement dans les principes ou dans les règles d'existence des ordres religieux, il y a un abîme, profond comme l'enfer.

Mais puisque des esprits même éclairés ont pu confondre la vraie sainteté avec un faux brillant—comme, du temps de saint Pierre, ceux qui croyaient à la *sainteté* de Simon le Magicien (vous le voyez, ce n'est, hélas, pas nouveau !...)—, et en attendant la Lettre du Souverain Pontife au cardinal Gibbons, prenons quelques extraits de la lettre du 25 novembre 1898 de Léon XIII au Ministre général de l'Ordre des Frères Mineurs : nous n'en citerons que peu de passages, nos bienveillants lecteurs comprendront aisément la *Parole qui suffit au monde*.

Voici, en premier lieu, une ligne de conduite tracée par le Pape non seulement aux Frères Mineurs à qui s'adresse sa lettre, mais à tout religieux quelconque :

“...Si on néglige de l'étudier (saint Thomas d'Aquin), la licence excessive des esprits les expose à tomber dans des opinions erronées, et peu à peu ils se laissent toucher par le souffle funeste du *rationalisme* : c'est là une vérité qui n'est que trop prouvée par l'expérience. Que sera-ce si quelque opinion de ce genre se glisse parmi ceux qui ont pour mission d'instruire les jeunes gens désireux d'embrasser la profession religieuse ? Que le nom de Thomas soit donc vénéré par tous les disciples du bienheureux François : qu'ils craignent de ne pas suivre un guide dont Jésus-Christ a dit qu'il avait bien écrit à son sujet.”

A propos de l'explication solide et fidèle des Livres inspirés par l'Esprit-Saint, le Souverain Pontife dit :

“...En premier lieu, il importe de ne pas sacrifier plus que de raison à certaines opinions nouvelles qu'il vaut mieux redouter, non parce qu'elles sont nouvelles, mais parce que la plupart du temps elles nous trompent, en se présentant avec l'apparence et le masque de la vérité.

“Ça et là, les hommes qui auraient dû le moins se laisser séduire ont commencé à s'éprendre d'un genre d'interprétation téméraire et libre à l'excès. Parfois même on applaudit à des interprètes étrangers à la foi catholique, et dont l'esprit désordonné altère les lettres sacrées plutôt qu'il ne les éclaire.”

Quantités de passages seraient à citer—ou plutôt toute cette lettre magistrale devrait être reproduite. Donnons encore ces belles lignes de la fin :

“...Qu'aux grâces et aux bienfaits de Dieu s'ajoutent parmi vous la concorde, la charité mutuelle, et chez chacun des frères un zèle très vif pour observer la discipline commune. Que, soumis à la moindre parole de leurs supérieurs, les plus jeunes s'efforcent de faire des progrès quotidiens dans la vertu. Ils doivent graver au plus profond de leur âme cette vérité que, pour

un religieux, rien n'est plus funeste que de laisser son esprit vaguer librement et avec indolence, ses pensées voler loin des murs de sa cellule."

On voudra bien remarquer, à propos d'Américanisme, que nous ne soulignons pas même cette dernière phrase : il est aisé de comprendre le Saint-Père dans tout ce que nous avons cité.

ODÉRIC.

NÉCROLOGIE

—Le 10 décembre 1898, est décédé M. l'abbé Léon-François Rousseau, curé de Montmagny, diocèse de Québec.

—Le 6 janvier 1899, chez les Sœurs Grises à Montréal, est décédé M. l'abbé P. O'Connell, âgé de 96 ans, ancien curé de Richmond, diocèse de Kingston.

—Au commencement de janvier 1899, est décédé chez ses parents, à Sainte-Ursule, comté de Maskinongé, M. l'abbé Joseph Picotte, élève au grand séminaire de Nicolet.

—Le 7 janvier 1899, au scolasticat des RR. PP. Jésuites, à l'Immaculée-Conception, De Lorimier (Montréal), le R. P. Reinsbach, professeur de théologie, a rendu sa belle âme à Dieu après une courte maladie.

—Le 11 janvier courant, à Saint-Ephrem d'Upton, est mort à l'âge de 76 ans M. l'abbé Joseph Gaboury, ancien curé de Saint-Marcel.

R. I. P.

LE PREMIER FASCICULE

DES MELANGES RELIGIEUX

*qui sera tiré à la fin de ce mois, contiendra un beau portrait
(ancien) de Mgr Bourget.*

10 centins le fascicule de 32 pages in-8, imprimé sur beau papier.

LES ILLUSTRATIONS CANADIENNES (1494-1676)

Par PAUL DUPUY

1 vol. in-8..... \$0.50

PRÉMIQUES

DES

Mélanges Religieux

(suite)

MONTREAL, 21 DECEMBRE 1840.

SOUVENIR DE RETRAITE

13 DÉCEMBRE—DIMANCHE P. M.—Le son des cloches de toutes les églises de Montréal, qui se faisait entendre depuis une heure, avait annoncé à toute la ville la bonne nouvelle de la retraite générale, qui allait s'ouvrir.—Aussi ce carillon solennel avait-il mis toute notre cité en mouvement, et de tous les points on voyait une foule empressée qui se rendait au temple. A trois heures, à la suite des vêpres, le son des cloches et le jeu des orgues annoncèrent de nouveau l'entrée immédiate de l'Évêque. Le Prélat était précédé du clergé nombreux de l'église paroissiale, des ecclésiastiques des deux séminaires et des prêtres de la cathédrale. Sa Grandeur, après avoir reçu les honneurs de l'encens et de l'eau bénite, se rendit processionnellement au trône où elle entonna solennellement le *Veni Creator*, que l'orchestre continua en musique. Ce fut après le chant de cette hymne et de l'oraison, que Mgr de Nancy monta en chaire et y fit le sermon d'ouverture.

Les Mélanges Religieux

seront publiés par fascicules de 32 pages chacun, imprimés sur papier No 1, et seront livrés aux souscripteurs comme le tirage sera limité aux souscripteurs, on devra s'empresser de souscrire.

à raison de dix centins le fascicule.

La NOUVELLE SÉRIE des *Mélanges Religieux* ne contiendra pas tout ce qui se trouve dans les 14 volumes parus, mais seulement ce qui sera intéressant pour l'histoire. La nouvelle série comprendra de 3 à 5 volumes.

Mgr IGNACE BOURGET Archevêque de Martianopolis (Ancien évêque de Montreal) par A. LeBlond de Brumath. 1 vol. in-12, cartonné..... \$0.25

Le prédicateur commença par faire l'éloge de l'amour paternel que l'Évêque, premier pasteur de ce diocèse, porte à tous les citoyens de cette ville; il le leur a fait connaître, a-t-il dit, cet amour, dans la touchante lettre pastorale qu'il leur a adressée ce matin, et dont le souvenir ne doit point s'effacer de leurs cœurs. Ce digne Évêque, ajouta l'orateur, veut bien m'associer à sa sollicitude; et c'est pour entrer dans ses vues, que je viens commencer au milieu de vous les exercices de cette retraite, pendant ces quelques jours que je vais passer dans ce pays qui m'est cher à plus d'un titre, afin de régénérer, par ce moyen, cette grande ville, cette ville si importante sous bien des rapports, et dont le commerce doit exercer une influence majeure sur toutes les contrées environnantes..... Je viens vous apporter la paix, la paix véritable de l'âme, cette paix que les anges ont annoncée à la terre au moment de la naissance du Rédempteur, et à laquelle participent tous les hommes de bonne volonté : *Gloria in excelsis Deo, et in terrâ pax hominibus bonæ voluntatis.*

Aimons à croire que la divine Providence a guidé vers vous mes pas, afin de vous offrir ces inestimables avantages de la paix, qui ne s'obtiennent que par la retraite..... Venez-y donc, mes frères, qui que vous soyez, riches ou pauvres, jeunes ou vieux; quelle que soit votre condition, vous avez tous besoin de la retraite..... Car, qui que vous soyez, vous êtes nécessairement ou dans l'état de grâce, ou de la tiédeur, ou du péché mortel. Un de ces trois états est nécessairement le vôtre; or, dans chacun de ces trois états, la retraite est nécessaire. Si vous êtes justes, vous avez besoin de vous justifier encore plus, *qui justus est, justificetur adhuc*..... Qui vous a promis que vous persévéreriez dans cet état de justice? Que savez-vous si quelque tentation violente ne vous attend pas, au sortir même de ce temple, et si, pour y résister, il ne vous faut pas toute la force que procure la grâce de la retraite?..... Et que serait-ce, si vous étiez dans l'état de la tiédeur!..... la tiédeur, qui est tellement détestable

VOLTAIRE, ses hontes, ses crimes, ses œuvres et leurs conséquences sociales, Par Arnel de KERVAN 1 vol. in-12..... 0.50

VOLTAIRE et le VOLTAIRIENISME Par M. Nourissou, membre de l'Institut 1 fort vol. in-8..... 1.88

M. DE LA COLOMBIERE, orateur. Historique d'un sermon célèbre prononcé à N.-D. de Québec, le 5 Nov. 1690, à l'occasion de la levée du siège de cette ville, et répété le 25 oct. 1711 à la nouvelle du désastre de la flotte anglaise sur les récifs de l'Île-aux-Chefs. Suivi des relations officielles de Frontenac, Monseigneur et Juchereau de Saint-Ignace. Notices critiques et biographiques. par ERNEST MÉRIVÉE. 1 vol. in-12, carré.

aux yeux de Dieu, qu'elle provoque le vomissement de sa bouche. Ah ! plutôt à Dieu que vous fussiez froids, vous sentiriez, du moins, le malheur de votre état ;..... mais vous vivez dans une espèce de sommeil d'indifférence qui vous met sur le bord d'un abîme..... Vous êtes sur le point d'y tomber..... Venez donc à la retraite, vous y trouverez les moyens de sortir de ce funeste état..... Mais dois-je aussi inviter les pécheurs à ces saints exercices?..... Ne devrais-je pas plutôt leur dire..... retirez-vous ? Ne venez pas, par vos crimes et par votre présence, arrêter le cours des grâces que Dieu va répandre avec abondance, pendant ces jours de salut ?..... Non, non, au contraire, ce sont les pécheurs que je viens inviter ; c'est à eux, surtout, que je viens offrir cette paix, qu'ils ne sauraient goûter dans l'état déplorable où ils sont..... Venez, venez donc, vous aussi, à la retraite, pauvres pécheurs..... Nous vous prendrons dans nos bras, nous vous présenterons à Dieu, nous solliciterons et nous obtiendrons votre pardon..... Montrez, seulement, un peu de bonne volonté, etc., etc.

Après avoir examiné les besoins divers de ces trois états de l'âme, le prédicateur en vint à une exhortation pressante, qu'il adressa à la généralité de ses auditeurs ; ce qui lui fournit un des plus beaux développements de la lettre pastorale qu'il commentait..... " L'heure du salut, dit-il, est donc sonnée pour vous, citoyens de cette ville, les jours de grâces sont arrivés ; interrompez, pour quelques moments, vos affaires temporelles, pour vous occuper de l'importante affaire de votre éternité, et vaquer aux exercices de la retraite..... Nous venons au milieu de vous pour vous enseigner le chemin du ciel ; nous voulons vous sauver, et nous sauver avec vous..... Comme un autre Jean-Baptiste, nous venons préparer les voies du Seigneur ; de ce Sauveur qui va bientôt paraître parmi vous. Oui, malgré notre indignité personnelle, nous venons vous dire ce que Jean-Baptiste disait aux Juifs sur les bords du Jourdain que nous avons eu le bonheur de visiter, nous venons

Droit Administratif ou Manuel des Paroisses et Fabriques

PAR HECTOR-L. LANGEVIN, avocat.

Ouvrage très rare. 1 vol. in-8 relié..... \$1 00

LE PAROISSIEN NOTE, contenant : l'Ordinaire de la Messe, Prières pour la Confection et la Communion, le Chemin de la Croix, le Propre du Temps, le Propre des Saints, le Commun des Saints, Messes votives, Saluts du saint-Sacrement, etc. *Quatrième édition*

1 fort vol. in-18 de 970 pages, relié \$1.00 chacun, la douzaine..... \$10.80

vous dire, comme lui : *Dominus propè est*, le Seigneur est proche, préparez-vous à le recevoir ; et pour cela, éloignez-vous du monde, venez dans la retraite..... Venez, mes enfants,—vous nous pardonneriez de vous appeler ainsi : notre âge, le caractère sacré de l'épiscopat dont nous sommes revêtu, l'amour paternel dont votre vénérable premier pasteur est animé pour vous et que je partage si cordialement avec lui, nous donnent ce droit—venez, mes enfants, venez aux exercices de cette retraite."

Il les presse encore plus en énumérant les avantages généraux et particuliers de ces saints exercices ; et, prévenant en même temps tous les prétextes que peut opposer un mauvais vouloir, il les expose et les réfute. C'est ainsi qu'il disait : " Ce ne seront pas des vérités nouvelles qui vous seront annoncées. Certainement, vous avez entendu déjà toutes les vérités que nous prêcherons. Mais ce n'était que de loin en loin que vous les entendiez ; les traits de la grâce, les rayons lumineux de l'enseignement ne vous apparaissaient, pour ainsi dire, que d'une manière isolée, ils n'avaient pas alors toute leur force ; mais dans une retraite, oh ! dans une retraite, c'est en faisceaux que ces lumières éparses viennent se concentrer sous vos yeux, c'est comme au foyer d'un miroir ardent que ces feux divins de la grâce viennent brûler et consumer toutes les iniquités ; de même que le physicien, pour obtenir l'intensité de chaleur nécessaire à ses savantes expériences, emploie ces verres concaves, ces miroirs ardents qui, faisant converger tous les rayons du feu sur les objets qu'on leur présente, les consomment à l'instant ; tandis que, sans cet expédient, ces mêmes objets, exposés au simple soleil, demeureraient invariablement dans leur état ordinaire."

Mgr de Nancy a un talent particulier pour l'emploi des comparaisons, et c'est toujours avec une dignité qui ennoblit son sujet, en même temps qu'elle le rend plus sensible, qu'il en use fréquemment.

Dans un autre endroit de son discours, résumant les grâces que la retraite procure, il s'écrie : " Ici, les

52 PRONES SUR LE SYMBOLE DES APOETRES

Par M. l'abbé PLAR

1 vol. in-8 1,00

A L M A N A C H H A C H E T T E

Pour 1890

Broché 40 cts, franco 45 cts ; Cartonné 50 cts, franco 55 cts

Graduel et Vespéral romains à l'usage de la province ecclésiastique de Québec, publiés par ordre du premier concile provincial de Québec, 5ème édition. 2 forts volumes petit in-8 fortement reliés. \$4.00.

les vérités prêchées la veille ; après cette méditation, se célèbre la messe de la retraite, qui est suivie d'une instruction. M. de Charbonnel est le prédicateur chargé de ce dernier exercice. Or, c'est assurément un puissant auxiliaire que ce prêtre fort de science, d'expression et de zèle ; on a pu en juger dès le premier discours qu'il prononça, lundi dernier. Il avait à tracer le plan d'une série d'instructions qui doivent alimenter une retraite de plusieurs semaines : fixant son point de départ, ainsi que le but auquel il tend, il commence par définir ce que c'est que la retraite, ce que c'est que de se retirer pendant quelque temps des affaires, pour s'occuper, devant Dieu, de la grande affaire chrétienne, de cette affaire grande, très grande, la seule grande ici-bas, celle de sauver son âme. "Or, dit-il, on sauve son âme en observant les commandements de son Dieu ; au contraire, on la ruine, on la perd en violant cette loi sainte. Mais cette ruine que le péché apporte est-elle donc irréparable ? Non, non. J'en atteste le ciel, j'en atteste les Augustin, les Madeleine et tant d'autres, j'en atteste..... les miséricordes infinies de mon Dieu !"

Effectivement, montrer d'un côté au coupable toute la sainteté de la loi divine qu'il a transgressée, de l'autre, lui offrir et lui faire désirer la fréquentation des sacrements qui le justifient, est et sera toujours le meilleur fruit, le fruit essentiel d'une bonne retraite. "Pensez-y donc bien, chrétiens de cette cité, Dieu ne veut pas qu'ils périssent, les pécheurs qui existent parmi nous ; il veut, il ordonne qu'ils se convertissent afin qu'ils vivent ; et si ce Dieu bon pourvoit à nos besoins corporels avec tant de vigilance, combien plus il pourvoira, combien mieux il a pourvu aux nécessités de vos âmes. C'est pour cela que ce miséricordieux Sauveur, connaissant notre fragilité très grande, prévoyant nos chutes et nos rechutes très nombreuses, nous a ménagé, après l'insigne faveur du baptême, la ressource admirable de la pénitence. Même efficacité dans l'un et dans l'autre sacrements, mais aussi même nécessité." Puis alors il exhorte, il sollicite, il presse, il attire, il

LA FOI ET SES VICTOIRES

Par Mgr BAURARD

2,00

2 vol. in-12

\$1.00

Le Doute et ses Victimes dans le Siècle Présent

Par Mgr BAURARD

1 vol. in-12

LEHEROS DE CHATEAUGUAY

PAR L. O. DAVID
1 vol. in-12, cart. \$0.25

amène vraiment le pécheur au tribunal de la réconciliation.

Mais c'est un pénitent instruit, éclairé, convaincu qu'il veut amener à la confession ; c'est pour cela qu'il lui explique la loi, toute la loi, mais pas plus que la loi, qu'il a violée ; les crimes, tous les crimes qu'il a commis. Enfin, il ne lui laisse rien ignorer de ses devoirs, rien des obligations de son état ; non plus, il ne lui cache pas ses ressources, ses richesses, les facilités même de son salut, afin que, si ce pécheur se damne, sa perte vienne tout entière de lui-même.

FORESTIERS ET VOYAGEURS
MEURS ET LÉGENDES CANADIENNES

PAR J. G. TACHÉ
1 vol. in-8, cartonné \$0.50

C'est avec cette justesse théologique que ce prédicateur repasse en revue tous les commandements de Dieu, auxquels se rattachent naturellement ceux de l'Église, et qu'il présente, dans une suite d'instructions familières, mais très pathétiques, un tableau complet des vertus et des vices qui conduisent les hommes soit au ciel, soit à l'enfer. Il y aurait véritablement utilité réelle à reproduire ces sortes de conférences ; mais le temps et la capacité nous manquent ; nous faisons du moins des vœux bien sincères pour que les personnes de la ville, qui ne sont pas impérieusement empêchées par des occupations pressantes, ne se privent point de l'avantage que l'on retire toujours à suivre un enseignement régulier et du plaisir que l'on goûte à entendre un conférencier éloquent.

MADAME DE LA PELTRIE

PAR P. DUPUY
1 vol. in-32, cart. \$0.10

L'exercice du soir commence par un entretien spirituel, dans lequel, outre l'indication et l'explication de certains exercices extraordinaires, qui ont lieu pendant la retraite, le prédicateur donne des avis paternels et variés sur la manière de profiter de ces jours de salut. Ce sont tantôt des invitations pressantes à la fréquentation des sacrements, surtout du sacrement de pénitence ; tantôt ce sont des encouragements, des félicitations, des exemples sur les succès ou sur les avantages de la mission. En un mot, ce sont des paroles toujours efficaces, qui préparent tout à fait bien au sermon principal qui les

JACQUES ET MATHIEU
Souvenir d'un peuple dispersé
par Napoléon BOURASSA
1 vol. in-8° \$1.00

Histoire Populaire du Canada
D'après les documents Français et Américains
par Jacques de Baudoucourt
1 fort vol. in-8° \$1.25

ORDO des offices chantés les dimanches et fêtes d'obligation dans la Province ecclésiastique de Montréal, pour l'année 1893.

In-12 de 29 pages..... 0.10

suit. M. Quiblier, V. G., supérieur du séminaire, s'acquitte de cette tâche importante.

LUNDI, à cinq heures et demie, Mgr de Forbin-Janson est à la chaire; frappé de la réunion de plus en plus nombreuse qui se presse autour de la tribune sacrée, il en félicite la ville de Montréal, remercie Dieu et entrevoit, avec consolation, les fruits abondants que cette retraite va produire. Ensuite il affermit les bonnes dispositions de ses auditeurs par ce texte toujours frappant et qui a ramené à la pensée du salut tant de mondains qui l'oubliaient: *Quid prodest homini, si mundum univèrsam lucretur, animæ vero suæ detrimentum patiatur; que sert à l'homme de gagner tout l'univers, s'il vient à perdre son âme?* De cette sentence impérissable, il déduit l'excellence de l'homme, l'importance éternelle de son âme. De cette vérité en effet découle la notion de la nature humaine, et de sa conviction pratique découle notre bonheur. C'est là une de ces vérités-mères fécondes qui portent avec elles les conséquences les plus sérieuses. L'orateur l'exploite pour étudier l'homme et sa fin.

" L'homme est matière et esprit; d'un côté substance tangible, périssable, mortelle; de l'autre, substance immatérielle, intelligente, immortelle. Ces deux substances sont l'homme, ce moi qui pense et réfléchit; elles ne font qu'un seul être. Qui l'a formé? Dieu. Je ne m'arrêterai pas à vous prouver l'existence de cet Être suprême, source de tous les êtres; vous n'êtes pas du nombre de ceux qui ont porté la folie jusqu'à douter de l'existence de l'Être essentiellement nécessaire, et de la toute puissance duquel sortent toutes les existences contingentes. C'est en réalisant ses pensées qu'il produit la création... Ce vaste fleuve, qui coule sous les murs de cette ville, n'est qu'une bien faible image de ce fleuve de vie, qui découle du sein de Dieu sur les êtres sortis de ses mains. Mais en créant tous les êtres qui composent ce vaste univers, quel a été le but, le motif que Dieu s'est proposé? Point d'autre que sa propre

52 PRONES SUR LES SACREMENTS
Par M. l'abbé PEAR 1 vol. in-8 1.00

52 PRONES SUR LE DECALOGUE
Par M. l'abbé PEAR 1 vol. in-8 1.00

52 PRONES SUR LA PRIERE
Par M. l'abbé PEAR 1 vol. in-8 \$1.00

on-
cu
ela
lus
res
rer
ton
ses,
ce
de
ré-
nts
ux
n.
un
ui-
rait
tes
ous
ien
ne
pa-
ge
ent
un
ien
ca-
ont
des
de
ons
out
on-
les
un
ré-
les
da
is
23

Les Canadiens de l'Ouest
PAR JOSEPH TASSÉ
5ème édition

2 vol. grd. in-8.....\$3.00
gloire. Cependant, comment ces êtres inanimés ou privés de raison pourront-ils glorifier Dieu, puis-
qu'ils n'ont pas d'intelligence? Il faut qu'ils empruntent la voix de l'homme, seule créature raisonnable dans cet univers. Oui, l'homme est comme le souverain pontife chargé de rapporter à Dieu les hommages de tous ces êtres incapables de le louer par eux-mêmes. S'il en est ainsi, le cœur de cet être, seul intelligent ici-bas, pourrait-il ne pas rapporter à Dieu cette belle faculté dont il est doué? Pourrait-il chercher ailleurs qu'en Dieu la

A L'ŒUVRE ET A L'ÉPREUVE
UN HÉROS DE LA NOUVELLE-FRANCE
PAR LAURE CONAN

1 vol. grd. in-12.....\$0.63
félicité, le bonheur qu'il demande vainement à tout ce qui l'environne? Et où pourrait-il trouver ce bonheur? Serait-ce dans la science? mais combien peu parviennent à l'acquérir! et lors même qu'il y parviendrait, combien de choses qu'il ne pourrait encore découvrir. Ah! plus l'homme pénètre dans la connaissance de ces sciences, plus s'accroît et s'augmente en lui le désir d'en savoir davantage. Serait-ce dans la possession des richesses et des grandeurs que le cœur de l'homme pourrait trouver son bonheur? Mais la possession même de ces grandeurs et de ces richesses n'est pas pour le commun, la généralité des hommes. Combien peu parviennent à la possession de ces honneurs, et pour faire un grand, combien ne faut-il pas de petits qui l'entourent! Le cœur de l'homme penserait-il trouver son bonheur dans la jouissance des plaisirs et dans la satisfaction de ses passions? Mais ces plaisirs mêmes

POUR LA PATRIE
PAR J. P. TARDIVEL
Directeur de la Vêrité
1 fort vol. in-12.....\$0.75

ne laissent-ils pas, dans l'âme de celui qui s'y livre, un fond d'inquiétudes et de remords qui lui font assez comprendre qu'il n'est pas créé pour de tels objets? Ce n'est donc qu'en Dieu qu'il peut trouver sa félicité, c'est donc pour Dieu qu'il a été créé. Oui, le cœur de l'homme a une telle capacité que Dieu seul peut le remplir; tout autre objet que vous jetteriez dans ce gouffre ne ferait que le creuser davantage.

“Le cœur de l'homme est donc fait pour Dieu, c'est là son but, c'est sa fin, comme la charrue, le navire sont faits, l'une pour sillonner la terre, l'autre,

SACERDOS

Rit; institutus piis exercitationibus menstrum recollectionibus.
Auctore: P. Adulpho PETIT, S. J.

5 vol. in-12.....\$1.60

LA GASPESTIE

PROMENADES DANS LE GOLFE SAINT-LAURENT
PAR FAUCHER DE SAINT-AURICE

1 vol in-8° cart..... \$0 50

le sein de l'océan. Bien plus, sans la jouissance actuelle ou attendue de ce bien indispensable, plus de vie pour l'homme. Tout autre élément est insuffisant; tout autre lieu est trop étroit. Tel un vaisseau du Roi qui s'échoue là où il n'y a que quelques pieds d'eau dans lesquels cependant navigue facilement la légère nacelle; tel le monstre marin, l'énorme baleine qui palpite et se meurt là où le petit poisson se joue et se promène, il lui faut à elle la profondeur des abîmes de l'océan pour qu'elle y trouve la jouissance et la vie; tel aussi est le cœur de l'homme; il ne lui faut rien moins que la possession de Dieu, l'appréhension de l'Être immense; à l'insatiabilité du cœur humain donnons la félicité de Dieu même."

HISTOIRE DE LEON X ET DE SON SIECLE
Par J.-M. AUDIN 0,75

MARDI.—*Tu es qui venturus es, an alium expectamus? Êtes-vous celui qui doit venir, ou devons-nous en attendre un autre?* Après le développement de ce texte, l'orateur annonce son sujet qui est de prouver la divinité de Jésus-Christ par les témoignages des prophètes, qui ont annoncé le Rédempteur du monde par les différentes circonstances de la vie et de la mort de cet Homme-Dieu.....

HISTOIRE DE LEON X ET DE SON SIECLE
Par J.-M. AUDIN 0,75

"Je ne ferai pas," dit-il à ses auditeurs avant d'entrer en matière, "je ne ferai pas à votre foi l'injure de penser que vous ayez des doutes sur la divinité de Jésus-Christ vous, bons Canadiens, dont la foi, comme celle de ceux dont parle St-Paul, —est connue de tout le monde. Cependant il ne vous sera pas inutile de réunir et de vous présenter, dans un même cadre, les preuves de la divinité de cet adorable Sauveur, afin de vous prémunir contre toute séduction, et aussi pour vous faciliter de plus en plus l'étude et la connaissance de l'Auteur et du Consommateur de notre foi. D'ailleurs, il est nécessaire de faire comme le sculpteur ou le peintre, qui, ayant à reproduire avec le ciseau ou le pinceau un superbe et magnifique modèle, le place devant lui, s'en approche d'abord, le considère dans toutes ses parties, puis s'en éloigne un peu, le considère encore sous de nouveaux rapports, afin de s'en bien péné-

HISTOIRE DE HENRI VIII ET DU SCHISME D'ANGLETERRE
Par J.-M. AUDIN 0,75
1 vol. in-12.....

REPERTOIRE DE L'ORGANISTE ou Recueil de Chants Grégoriens, septième édition. Entièrement refondu et considérablement augmenté, par J.-B. LAZARIE, organiste de l'église Notre-Dame de Montréal. 1 vol. in-49, relié \$6.00, franco.....\$6.30

EXTRAIT DU PAROISSIEN NOTE, revu, corrigé et augmenté, à l'usage des enfants de chœur. Deuxième édition. In-18 de 63 pages, cart. 25 cts chacun, la douzaine.....\$2.50

trer et de reproduire aussi parfaitement qu'il le pourra ce parfait original. Ainsi, le chrétien doit s'appliquer à bien connaître Jésus-Christ qui est son divin modèle." En effet ce Jésus, seconde personne de l'adorable Trinité, fils unique du Père éternel, est aussi le fils de Marie, qui, ayant marché sur la terre devant nous, doit être étudié, copié et suivi.

Entrant ensuite en matière, il a énuméré les témoignages des prophètes, qui ont annoncé ce divin Sauveur, quarante siècles à l'avance; il a surtout appuyé sur celui d'Isaïe qu'on peut appeler, a-t-il dit, le peintre et l'historien du Messie, de *cet Emmanuel, de ce Dieu avec nous*. Il passe successivement en revue tous ces témoins séculaires, ces hérauts du Rédempteur, depuis la promesse qui en a été faite à Ève même, par la bouche de l'Éternel, jusqu'au moment où il fait son entrée dans le monde; — c'est alors surtout que l'orateur a fait ressortir avec avantage les caractères de la divinité de Jésus-Christ, en mettant, pour ainsi dire, en regard ses humiliations et sa gloire, les abaissements de son humanité avec les témoignages célestes par lesquels le ciel publiait sa divinité. Commencant par la crèche de Bethléem, que l'illustre orateur a eu le bonheur de visiter, il y montre le Sauveur couché sur la paille, enveloppé de pauvres langes, n'ayant pour cortège que deux animaux, enfin dans un dénuement si profond, qu'il est inouï d'en trouver un semblable chez les hommes même le plus dépourvus des biens de la fortune. Mais au milieu de cette pauvreté humiliante, il fait entendre les accents mélodieux des esprits célestes qui font retentir les airs de ce cantique admirable que l'Église se plaît à répéter dans le plus auguste de ses mystères: *Gloria in excelsis Deo; Gloire à celui-ci qui est Dieu*. Puis voici venir et la troupe docile des bergers, et bientôt après eux, sur un nouveau prodige, le cortège même des Rois. Il y avait donc là, abrité par une étable, tout ce que le ciel et la terre pourront jamais posséder de plus grand! Et cependant, on triomphait à Rome, et des conquérants traînaient, enchaînés à

SAINTE PIERRE FOURIER
Par L. PINGAUD
1 vol. in-12..... \$0.50

SAINTE LOUIS
Par MARCUS SEPET
1 vol. in-12..... \$0.50

i
I
b
n
ce
se
ti
sa
de
ri
di
pr
mi
ni
qu
tio
co
ba
litt
Ba
dit
con
n'es
le S
mai
Réd
desc
se r
s'est
C'
cour

Un fascicule de 32 pages des MELANGES RELIGIEUX sera publié chaque mois.

eurs chars, les rois qu'ils avaient vaincus; cependant la superbe Athènes, l'orgueilleuse Corinthe avaient leurs savants et leurs sages—mais qu'est-ce que tout cela comparé à la grandeur d'un enfant pauvre, qui se fait adorer! De même, si Jésus se place au rang des pécheurs par l'acte humiliant et douloureux de sa circoncision, en retour il y a, pour le proclamer Sauveur, les oracles et de la prophétesse Anne et du saint vieillard Siméon.

L'orateur n'abandonne pas là le modèle divin dont il veut reproduire les traits et les caractères opposés. Il le montre vivant et grandissant dans l'humble boutique de Joseph—il le représente maniant, de ses mains divines, l'équerre et le rabot; mais à côté de cette vie humble et retirée, il fait voir cet admirable sage au temple, à douze ans, remplissant d'admiration les docteurs mêmes qui ont vieilli dans l'étude sacrée de la loi. Suivons encore le Sauveur du monde dans quelques autres circonstances de sa vie mystérieuse où il laisse sans cesse éclater les rayons de sa divinité à côté de ses humiliations. Jean-Baptiste prêchait sur les bords du Jourdain que l'illustre missionnaire a aussi visité. Là le Précurseur administrait le baptême de la pénitence aux pécheurs qui venaient, en tremblant, entendre ses instructions. Le Sauveur se mêle à la foule de ces hommes coupables, il vient aussi se présenter pour se faire baptiser; c'est alors que s'engage ce combat d'humilité entre le Sauveur et son saint Précurseur. Jean-Baptiste refuse de donner le baptême à celui de qui, dit-il, il devrait le recevoir, à celui qu'il proclame comme l'Agneau de Dieu, comme le Messie dont il n'est pas digne de délier la chaussure. Cependant le Sauveur insiste et le disciple est forcé d'obéir; mais à peine l'eau a-t-elle coulé sur la tête du Rédempteur, que le ciel s'ouvre, l'Esprit Saint en descend, et, sous la forme de la chaste colombe, vient se reposer sur la tête de Jésus; aussi la voix du Père s'est fait entendre et l'a proclamé son fils bien-aimé.

C'est ainsi que le prédicateur, nous faisant parcourir, avec un intérêt toujours croissant, toute la

UN CATHOLICISME AMERICAIN

Par le R. F. A. J. DEBARTIS, S. J.

1 vol. in-12..... 0.50

explication des phénomènes de tous les jours,

Par HENRI DE PARVILLE

1 vol. Pt in-4° de 408 pages orné de 250 gravures..... 2.50

LA CLEF DE LA SCIENCE

SAINT JEROME

PAR LE R. P. LARGENT

1 vol. in-12..... \$0.50

carrière mortelle de cet adorable Sauveur, nous le fait connaître, adorer et aimer avec une foi plus vive, ce semble, et avec un amour plus ardent, jusqu'à ce qu'enfin, l'ayant accompagné dans la consommation du sacrifice sanglant de la croix, il nous le montre triomphant du tombeau, vainqueur de la mort, et montant glorieux à la droite de son Père, d'où il nous tend la main et nous place avec lui dans les cieux.

(à suivre)

Mélanges Religieux

La maison Cadieux & Derome entreprend la réédition des

Mélanges Religieux

Cette publication se fera par fascicules de 32 pages in-8°, qui seront livrés aux souscripteurs à raison de

10 Centins le Fascicule

Il en sortira un tous les mois, à partir du mois de janvier 1899. Cette publication sera

Illustrée de Beaux Portraits.

Tout ce que contiennent les

Mélanges Religieux

ne sera pas publié dans la nouvelle série, mais seulement, ce qui sera intéressant pour

l'Histoire Religieuse et Politique

de cette époque (1840-1854).

Pour plus amples informations s'adresser à

CADIEUX & DEROME

ra
di
qu
ar
et
po
uti
po:
bre
ces
un
qui
diff
cett
sou
et p
à la
en f
trait
sava
conf
nous
aux
sein
prise
résul
tout
poser
notre
nous
notre
ecclés
quell
Not
fesseu
anima
moins
divers

Directoire Pratique du Jeune Confesseur

Par Alexandre Ciolli, chanoine de l'église métropolitaine de Florence.

Traduit de l'italien sur la 4e édition par l'abbé Ph. Mazoyer, du Clergé de Paris.

2 forts vol. in-12..... \$1.75

AUX JEUNES CONFESSEURS

Suivant la remarque de S. ALPHONSE DE LIGUORI, la science morale, par cela même qu'elle est plus nécessaire au gouvernement du peuple chrétien, est en même temps plus difficile et parce qu'elle exige une connaissance du moins générale de toutes les autres sciences, et parce qu'elle embrasse des matières fort variées, et parce que, en grande partie, elle s'appuie sur des documents positifs dont le nombre s'accroît chaque jour. Il est donc très utile que cette science soit traitée par des méthodes diverses, proposée sous les formes les plus variées, appliquée à un grand nombre de cas, afin de satisfaire aux multiples besoins des intelligences qui saisissent la vérité tantôt sous une forme et tantôt sous une autre, et de mettre dans un jour plus clair cette vérité même qui apparaît d'autant mieux qu'on la considère sous des aspects différents. De là, tant de traités de théologie morale : prenant cette science dans sa totalité ou dans quelque une de ses parties sous des formes diverses, ces traités la rendent toujours plus utile et pratiquement profitable au gouvernement du peuple chrétien, à la direction des âmes, à l'application presque infinie qu'on peut en faire aux cas particuliers. Voilà pourquoi, aux innombrables traités de théologie morale, et en particulier à tant de travaux si savants publiés par des maîtres incontestés pour mettre le jeune confesseur à même de remplir exactement son saint ministère, nous venons ajouter notre modeste volume destiné à venir en aide aux jeunes prêtres. Depuis longtemps nous avons conçu ce dessein ; mais d'autres occupations et la difficulté même de l'entreprise nous ont toujours retenu. Enfin, la pensée qu'il en pourrait résulter quelque bien, nous a déterminé à consacrer à cette œuvre tout le temps dont le ministère sacerdotal nous permettait de disposer, à y employer le meilleur de nos soins. Aujourd'hui que notre projet s'est réalisé, quoi qu'il en soit de la manière dont nous avons pu réussir, nous présentons, non sans appréhension, notre livre au jugement de tous ceux qui s'occupent du ministère ecclésiastique. Toutefois, il convient d'exposer d'abord au lecteur quelle a été notre intention.

Notre but—nous l'avons dit—est de venir en aide au jeune confesseur dans le plus difficile des ministères — *ars artium regimen animarum*—en lui offrant quelques règles pratiques, et, autant du moins que la chose est possible en morale, bien définies dans les divers cas qui peuvent se présenter. Pour cela, en tête de chaque

chapitre, de chaque paragraphe et de chaque subdivision, nous avons énoncé et établi, quand il en était b soin, les principes pratiques les plus certains qui font loi dans la question, et que le confesseur peut suivre en toute sécurité de conscience. De ces principes nous déduisons les conséquences qui nous semblent en découler nécessairement ou s'y rattacher naturellement. Enfin, nous examinons, au besoin, et nous discutons les doutes qui, dans la pratique, peuvent se résoudre diversement : nous les résolvons de la manière la plus conforme aux principes adoptés, en appliquant de notre mieux ces principes aux cas qui se rencontrent dans la pratique. " Mais, objectera-t-on peut être, parmi ces vérités que vous présentez comme des principes certains et, pour ainsi dire, indiscutables, il en est au sujet desquelles les théologiens ne sont pas d'accord et que, dès lors, on ne peut plus regarder comme des règles certaines ". — Cette objection n'a pas ici sa raison d'être ; et cela, pour deux raisons : d'abord parce que, entre deux opinions, si elles se présentent, nous avons indiqué comme un principe certain celle qui — permettons-nous cette expression — est plus pratiquement pratique, du moins à notre avis ; ensuite parce que l'opinion adoptée par nous et donnée comme règle pratique, bien que controversée en théorie, est cependant rendue pratiquement certaine au moyen de quelque principe réflexe que personne ne s'avisera de nier. Ce que nous avons voulu établir, précisément, ce ne sont pas des principes théoriques et spéculatifs, mais des règles pratiques, déduites de ces mêmes principes spéculatifs. Tel est notre but : à nos lecteurs de juger si nous avons réussi, du moins, en partie.

Quant aux principes théoriques auxquels nous nous sommes attaché dans ce travail, nous dirons franchement que nous avons cherché à nous tenir également distant et du rigorisme qui, selon la remarque de S. ALPHONSE (I, 89), est pour quelques-uns la seule manière de conduire les âmes, et d'une indulgence excessive qui, malgré tout, affaiblit les mœurs, appauvrit la vie chrétienne, trompe les âmes. Toujours, donc, nous avons eu sous les yeux ces paroles de S. BONAVENTURE (*Comp. theolog. verit.*, lib. 2, c. 32, ap. S. A., I, 99) : *Cavenda est conscientia nimis larga et nimis stricta; nam prima generat præsumptionem, secunda desperationem. Item prima sæpe salvat damnandum, secunda e contra damnat solvandum.* Le confesseur ne doit avoir d'autre but que de diriger les âmes dans la voie du salut ; or cette voie du salut consiste précisément à les guider d'après l'esprit de l'Évangile, et cet esprit de l'Évangile n'est ni le rigorisme ni le laxisme *a priori* ou par système, mais l'application de la loi éternelle et divine, selon les cas particuliers, les personnes, les temps et les circonstances les plus variées qui peuvent se rencontrer dans un acte humain, et selon que le bien des âmes l'exige en tel ou tel cas. Tandis que pour telle âme il faudra une décision ou une règle plus sévère, pour une autre — peut-être encore pour la même, mais dans des circonstances différentes — une direction plus douce et une méthode plus indulgente serviront davantage. Non pas que l'esprit de l'Évangile

c
é
d
le
ce
sc
oi
su
op
cr
et
br
co
VI
doi
sen
faç
que
a. 1
que
tout
tous
univ
et m
M
dans
imm
les d
dans
qui
re, sc
qu'un
De ce
étern
c'est
tant q
tant F
La
raison
g. a
toi
propri
déter
tôt que
cette n
re plut
certain
1. 2, q.
dans sc
Cette pi

change d'après les personnes, les temps et les lieux ; mais la loi éternelle, toujours une et immuable, s'étend à tous les cas (à la différence de la loi humaine en tant que loi humaine) et à toutes les circonstances pratiques de temps, de lieux et de personnes. Par conséquent c'est le bien même des âmes qui veut cette variété des solutions morales, sans attache *a priori* à un système de rigueur ou de laxisme. S. LÉON LE GRAND dit à ce propos (*Epist.* 30) : *Multa sunt quæ pro necessitate temporum aut pro consideratione malorum oportet temperare.* Et HUGUES DE SAINT-VICTOR ajoute (lib. 5 de *Sacram.*, p. 2, c. 12) : *Etiamsi aliis temporibus aliquando non ita fuisse et nunc aliter esse, cogitare debemus quod tunc oportebat et ita salubre fuit ut sic teneretur, nunc autem alia esse tempora et aliud esse congruum sive necessarium salutis humanæ* (ap. CROIX. *Th. Mor.*, lib. VI, p. 2, n. 1742).

Tout le rôle du théologien moraliste ou du confesseur consiste donc à considérer et à examiner le cas pratique tel qu'il se présente, non pas d'une manière abstraite ou en théorie, mais d'une façon concrète et pratiquement, relativement à la loi éternelle, laquelle, d'après la lumineuse définition de S. THOMAS, (I. 2, q. 91, a. 1, et q. 98, a. 1), d'accord avec S. AUGUSTIN, n'est autre chose que la raison éternelle de Dieu qui embrasse le gouvernement tout entier du monde soit physique soit moral, et, par conséquent, tous les cas pratiques qui peuvent s'y rencontrer : *tota communitas universi gubernatur ratione divina... Est gubernator omnium actuum et motionum, quæ inventiuntur in singulis creaturis.*

Mais comment le moraliste chrétien sera-t-il certain de trouver, dans les divers cas pratiques, la solution la plus conforme aux immuables principes de la loi de Dieu ? C'est là que commencent les divers systèmes de morale. Les uns, en effet, affirment que, dans le doute, il faut toujours résoudre la question de la manière qui restreint davantage la liberté humaine ; les autres, au contraire, soutiennent qu'on ne doit imposer à cette liberté d'autre frein qu'une disposition certaine et parfaitement déterminée de la loi. De ces deux systèmes, lequel est le vrai ? le plus conforme à la loi éternelle de Dieu ? le plus sûr ? Sans hésiter nous répondons que c'est le système enseigné par S. ALPHONSE DE LIGUORI, non pas eu tant qu'il peut être opposé à un autre système relatif, mais en tant précisément qu'il formule l'esprit de la loi éternelle.

La loi éternelle, dit-il avec S. THOMAS, n'est autre chose que la raison suprême de la sagesse de Dieu, en tant qu'elle dirige et régit tous les actes et mouvements soit physiques soit moraux ; cette propriété lui vient de ce que la loi est une règle et une mesure déterminant la volonté (*lex a ligando*) à agir de telle manière plutôt que de telle autre (I. 2, q. 90, a. 1, et q. 93, a. 1, 5 et 6). Mais cette mesure ne peut déterminer la volonté à agir de telle manière plutôt que de telle autre, sinon en tant qu'elle est une mesure certaine, et même très certaine (*mensura debet esse certissima* ; — I. 2, q. 19, a. 4 *in obj.* 3), car la notion même de la mesure suppose dans son concept une détermination dans un sens et dans l'autre. Cette propriété de déterminer ainsi, comment la loi ou la mesure

des actions humaines la posséderait-elle ? Bien entendu, nous ne parlons pas de la propriété de déterminer que la loi éternelle a en elle-même, puisqu'elle n'est pas autre chose — nous l'avons dit — que la raison souveraine de Dieu ; nous parlons de cette propriété relativement à nous à qui cette mesure doit être appliquée. Cependant, cette même propriété de déterminer, la loi éternelle ne peut l'avoir qu'en tant qu'elle nous est manifestée, et manifestée comme certaine ; car une mesure déterminée et en même temps incertaine serait une contradiction. Évidemment, cette manifestation n'a pas lieu lorsqu'on doute avec quelque fondement si un acte donné, c'est-à-dire si tel cas particulier est compris ou n'est pas compris dans la prescription de la loi. Alors — comment le nier ? — ce qui nous est manifesté, c'est le doute de la loi, mais non point la loi elle-même ; nous reconnaissons la probabilité de la règle, non la règle elle-même ; nous constatons la probabilité de la mesure, non la mesure même ; et qui donc voudrait prendre la probabilité d'une chose pour la chose elle-même, le doute pour la réalité ? Pour que la loi elle-même nous soit manifestée, il faut qu'elle soit clairement connue, comme la mesure, pour mesurer en réalité, doit être appliquée. Cette application, dit S. THOMAS (1. 2, q. 9, a. 4), se fait précisément quand la loi apparaît clairement à l'esprit de l'homme, parce que c'est alors qu'elle lie vraiment la volonté, puisque c'est alors, par la science certaine de la loi même, que la loi est mise comme en contact avec la volonté, que la mesure est appliquée à la chose mesurée.

De toutes ces réflexions il ressort clairement que, dans l'égalité de probabilité de l'existence ou de la non existence de la loi, il est conforme à l'esprit même de la loi éternelle de ne point nous regarder comme obligés, puisque cette obligation (*ligare*) ne peut résulter que d'une application manifeste, c'est-à-dire de la claire connaissance de la loi elle-même. Autrement, en effet, ce n'est point la loi qui nous lierait : c'est nous qui choisirions de prendre pour une loi ce qui n'est pas une loi pour nous.

Qu'on ne dise point qu'en choisissant, dans le cas d'une égale probabilité, la solution qui limite davantage la liberté humaine, nous agissons avec plus de sécurité, nous marchons dans une voie plus sûre pour le salut. Nous ne pouvons admettre ce raisonnement. Celui-là marche dans une voie sûre, qui observe la loi en toutes ses parties, et plus il est fidèle à cette observance, plus il assure son propre salut parce qu'il accomplit la volonté du législateur suprême. Mais que cette exactitude et cette sécurité consistent à supposer une loi qui lie la volonté quand l'existence de cette loi n'est point prouvée, nous ne saurions le comprendre ; que cette sécurité consiste à étendre la loi même aux cas qui ne sont pas compris dans la loi d'une façon déterminée, c'est, à notre avis, chose déraisonnable ; sans quoi il faudrait affirmer que, pour plus de sécurité, il convient d'étendre indéfiniment la rigueur de la loi, alors même qu'il est certain que la loi n'a point voulu obliger à faire toujours ce qu'il y a de plus parfait, comme le montre S. ANTONIN ; il faudrait suivre les doctrines tuioristes déjà condam-

nées, ajoute S. ALPHONSE. Qui donc voudrait soutenir un tel paradoxe ? Non, encore une fois, on ne peut parler ainsi. La sécurité pratique dans les actes consiste à se conformer à la volonté de Dieu connue avec certitude et non à la supposer ; de même que l'exactitude de la chose mesurée consiste à être conforme à la mesure déterminée — d'après le sentiment de S. THOMAS. Dieu ne peut être offensé de ce que nous n'observions point ce que nous ne connaissons pas clairement comme étant sa loi ; il n'est offensé que par la transgression de sa loi clairement connue de nous ; à ce point que le Docteur Angélique affirme qu'ignorant dans un cas particulier ce que Dieu veut, nous ne sommes pas tenus de nous conformer à sa volonté.

Nous dirons même davantage, et nous le dirons avec les plus graves docteurs. Établir que, dans les cas douteux, on doit suivre le parti le plus rigoureux, ce n'est pas ouvrir la voie la plus sûre pour le salut : c'est ouvrir la voie la plus dangereuse et, par conséquent, la moins sûre. La voie la plus sûre pour le salut est celle qui éloigne le plus du péché formel ; impossible de le nier. Mais si, dans le doute, nous étions toujours obligés de suivre l'opinion la plus rigoureuse, de chercher toujours la plus grande garantie contre toute transgression même matérielle de la loi, il s'ensuivrait que nous serions d'autant plus exposés au danger fréquent de la transgression formelle, que, dans le doute, nous nous croirions plus souvent tenus de chercher cette sécurité matérielle, laquelle, par sa multiplicité même, deviendrait à tout le moins, pour la volonté humaine, une tentation grave et prochaine. Il faut donc reconnaître que la voie la plus sûre est celle qui n'admet pas une obligation quand la loi n'est pas clairement manifeste, parce que, de la sorte, nous nous éloignons davantage du danger de commettre le péché formel, lequel seul est la ruine des âmes, à cause de la malheureuse inclination de l'homme : *Vehimur in vetitum*. Que dit l'apôtre S. PAUL ? *Lex peccatum est ? absit. Sed peccatum non cognovi nisi per legem* (Rom., VIII), et les versets suivants où l'apôtre explique sa pensée. S. PAUL veut montrer ceci : la loi est sainte ; mais en se présentant à l'homme avec son commandement ou sa défense, la loi devient pour lui l'occasion du péché, parce que la concupiscence se réveille, se révolte et transgresse ; de sorte que la loi, ordonnée à empêcher la faute, devient, indirectement sans doute mais véritablement, une occasion de faute. Quoi de plus clair ? Dira-t-on encore que la voie la plus sûre consiste à multiplier la prétendue existence ou l'extension de la loi aux cas vraiment douteux, et à multiplier ainsi les occasions du péché ?

Ces réflexions suffisent à prouver que le système ou plutôt le criterium si bien établi par SAINT ALPHONSE et appuyé sur des arguments invincibles — criterium qui nous a guidé dans notre travail, — loin d'être en opposition avec l'esprit de la loi éternelle, est absolument conforme à cet esprit, plus conforme que le rigorisme. Seulement, il est à regretter que, dans ces derniers temps, par un sentiment de zèle, assurément, et dans de bonnes intentions

on ait parfois abusé des principes de S. ALPHONSE (peut-être mal compris) ou pour énerver sa doctrine ou pour promouvoir une condiscendance exagérée, aussi contraire à l'esprit de l'Évangile qu'à la pensée et aux principes du saint Docteur. S. ALPHONSE a proclamé bien haut ce principe (I, 84) : *Ubi opiniones benignæ proximius reddunt periculum formalis peccati, prout sunt nonnullæ auctororum opiniones quoad vitandas occasiones proximas et aliæ id genus, tunc semper expedit ut confessarius, imo dico, quod ipse ut medicus animarum tenetur (nota bene) uti opinionibus tutioribus, quæ penitentes ad se servandos in statu gratiæ conducunt* ; non point que ces opinions soient alors les plus sûres parce qu'elles sont les plus sévères, mais parce qu'elles sont, en ce cas, les plus vraies et les plus conformes à la loi éternelle.

Du reste, en ce travail, nous avons cherché à suivre fidèlement le système de S. ALPHONSE, ses principes, son esprit, et même autant que possible, ses opinions ; — on verra, en effet, que bien rarement notre *Directoire* s'écarte du sentiment de celui dont l'Église a déclaré qu'on peut marcher sus ses traces *inoffenso prorsus pede* (GRÉG. XVI, *Bulle de Canonss.*, § 7) Avons-nous réussi ? Il ne nous appartient pas de juger ; mais nous pouvons bien penser que, plus d'une fois, nous serons resté audessous du but, tant il est difficile, en un traité de ce genre, de suivre la voie droite sans incliner ni d'un côté ni de l'autre. Nous l'avons dit : notre intention a été d'établir une règle également éloignée d'un rigorisme qui abat et d'un laxisme qui affaiblit ; nous sommes persuadé, cependant, qu'en plus d'un cas on jugera que nous avons donné contre l'un ou l'autre de ces deux écueils, que nous ne sommes pas d'accord avec nos principes. C'est le lot de l'humaine faiblesse.

Quoi qu'il en soit, il nous suffit qu'un seul de nos jeunes confrères trouve quelque utilité à la lecture de ces pages. Dès à présent, nous nous déclarons prêt à corriger, à modifier, à supprimer non pas seulement ce que pourrait blâmer la sainte Église catholique, gardienne infailible de la morale chrétienne, au jugement de laquelle nous abandonnons ce volume ainsi que tous nos autres écrits, mais encore ce que nous pourrions nous même reconnaître plus tard d'inexact, sur de bienveillantes observations qui nous montreraient la vérité ailleurs que là où nous avions cru la rencontrer. Avec bien plus de raison, en effet, que le saint Docteur (*Op. Mor.*, Mon. Auct.) qui nous a servi de guide, nous dirions : *Nonnullas opiniones (temporis decursu rebus ad utiliore[m] trutinam revocatis), hominem me agnoscens, reformavi.*

En attendant, on ne nous saura pas mauvais gré d'avoir mis, en guise de préliminaire à ce traité, quelques principes qui, sous le nom de *Règles morales*, serviront de guide au moraliste et au confesseur, dans la détermination et l'application des règles destinées à diriger sûrement leur propre conscience et la conscience des fidèles dans le redoutable ministère de la conduite des âmes.

Peut-être quelques lecteurs nous blâmeront-ils d'avoir écrit en langue vulgaire un ouvrage de ce genre. Nous avons longtemps hésité, parce qu'il nous a toujours répugné d'employer, dans l'é-

tude des sujets théologiques, une autre langue que le latin : la langue latine est la plus convenable et la plus concise lorsqu'il s'agit de questions du dogme et de la morale. Cependant, l'exemple de maîtres éminents et de S. ALPHONSE lui même, l'utilité incontestable qu'un grand nombre d'esprits retireront de l'emploi de la langue vulgaire pour l'intelligence des notions théologiques, de sages conseils enfin nous ont décidé. Nous conservons, toutefois, le latin en quelques endroits de ce volume où la convenance et la nécessité d'exprimer plus clairement notre pensée nous obligent à recourir à la langue scolastique.

Un autre point a été, de notre part, l'objet d'une attention spéciale : nous avons cherché à être aussi clair que possible, la clarté étant la qualité principale, essentielle de tout écrivain, et, plus spécialement, du théologien. Nos lecteurs jugeront si nous avons réussi ; pour nous, il nous suffit de l'avoir tenté.

Enfin, en livrant ce travail au public, nous n'avons point obéi seulement à notre pensée personnelle. Songeant à l'énorme responsabilité que nous acceptons en mettant ces pages entre les mains de lecteurs nombreux et diversement disposés, non seulement nous avons soumis notre livre à la revision ecclésiastique, comme c'était notre devoir, mais encore — surtout dans les cas les plus graves — nous avons recouru au jugement de personnes compétentes dans la discipline théologique.

Ce travail, tel qu'il est, nous l'offrons donc à nos jeunes et chers confrères. Outre une doctrine sûre, à notre avis, ils y trouveront le fruit de l'expérience qu'une longue pratique du ministère ecclésiastique, dans les fonctions les plus diverses, nous a apportée. S'ils en tirent quelque avantage dans les circonstances difficiles de leur ministère sacerdotal, que la gloire en soit à Dieu seul, *qui operatur velle et perficere pro bona voluntate* (PHILIPP., II, 13).

Cette quatrième édition ne contient aucune modification essentielle ; nous y avons ajouté certains renseignements pratiques, en rapport surtout avec les décrets et les réponses les plus récentes du Saint-Siège.

D'OCCASION

VIES DES PÈRES

MARTYRS ET AUTRES PRINCIPAUX SAINTS

PAR M. L'ABBÉ GODESCARD

10 forts vol. in-8° reliés, net..... 5.00

Pluralité des Mondes Habités

CONSIDÉRÉE AU POINT DE VUE NÉGATIF

1 vol. in-8° \$1.00

Sous ce titre, M. F.-X. Burque, curé de Fort Kent (Maine), vient de publier un ouvrage admirable. C'est un beau livre, tout plein d'érudition et de pensées neuves, et qui dénote chez son auteur de profondes connaissances de la cosmologie et une haute expérience des études philosophiques et théologiques.

Ce livre est fort bien fait. Le style en est simple, concis, toujours clair. La dialectique et le sarcasme y sont maniés avec une grande habileté ; les comparaisons sont justes et frappantes ; les données scientifiques sont exactes et à profusion, ce qui montre tout le soin et le travail que l'auteur a apportés à la confection de son œuvre.

La lecture de *Pluralité des Mondes* a un attrait qui empoigne la curiosité et retient l'esprit sous le charme, comme si, à la fin de chaque phrase, ce dernier devait ravir quelque chose à l'inconnu.

Le lecteur passe insensiblement d'un monde sidéral à un autre, en étudie les conditions probables du sol et de l'atmosphère, la nature approximative du climat et, nous oserons dire, tout ce qui concerne ces mondes, à l'exception de leurs habitants, et ce pour une excellente raison : c'est que l'auteur pose en thèse générale qu'ils ne sont pas habités.

Nous n'aurons pas l'impertinence d'essayer de trancher une question aussi épineuse que celle débattue dans ce livre avec autant de talent et de sagesse. Il nous siérait trop peu de vouloir ainsi forcer le temple des savants. Qu'il nous suffise de dire simplement toute l'admiration étonnée que vient de laisser en nous la lecture de ces dissertations savantes et si profondément chrétiennes, où l'auteur nous met en présence de ces millions de milliards de mondes que le Créateur dans sa magnificence semble avoir jetés dans l'espace comme une poussière d'or.

Nous avons lu *Pluralité des mondes* avec un intérêt soutenu jusqu'à la dernière ligne. Et quand nous avons refermé le livre pour aller à nos réflexions, il était fort tard dans la nuit. Instinctivement nous avons écarté les rideaux de notre fenêtre. L'atmosphère était pure et le ciel étincelant et radieux. Jamais de notre vie peut-être nous ne fûmes aussi religieusement impressionné par le spectacle d'une belle nuit étoilée. Et le regard perdu dans les profondeurs de l'infini, nous entrâmes dans le plus suave des rêves. Si alors une larme d'une indicible douceur est venue filtrer au

bord de notre paupière, nous en remercions volontiers notre excellent compatriote, notre ex-professeur et concitoyen, le Rvd F.-X. Burque, curé de Fort Kent.

* * *

Le livre de M. le curé Burque est un superbe volume de 400 pages qui devrait figurer dans les bibliothèques de tous les prêtres et des gens de profession. Nous sommes sûr que toutes les personnes qui aiment à s'instruire voudront lire cet ouvrage sérieux auquel l'auteur a consacré quatre années de travail assidu.

Pluralité des mondes est en dépôt à la librairie de MM. CADIEUX ET DEROME de Montréal.

(Du " *Messenger* " de Lewiston, Maine).

BIBLIOGRAPHIE

Impressions de Voyage. — Seconde partie — ROME —

Tome I. Par M. l'abbé Henri Cimon, professeur au Séminaire de Chicoutimi. — Ouvrage en vente chez MM. CADIEUX ET DEROME, libraires à Montréal, et chez tous les libraires. Prix \$0.30

Voilà un bon, un beau livre : pas très gros, d'un joli format, permettant de le porter aisément en poche. — Eh ! bien, oui, on devrait le porter sur soi. Rien d'intéressant comme la lecture de ces *Impressions de voyage*, racontées avec une verve, une correction de style, une clarté à donner en exemples à tous ceux qui écrivent. — Mais, je vois que l'auteur appartient au séminaire de Chicoutimi : les Huard, les Cimon sont des maîtres dans le genre descriptif, je ne m'étonne donc plus du charme sous lequel j'étais en lisant les *Impressions de voyage* de M. H. Cimon. J'avoue, en toute sincérité, avoir relu tout de suite ce livre, comme je lis et relis *Labrador et Anticosti* de M. l'abbé V.-A. Huard, supérieur du séminaire de Chicoutimi. Je ne pourrais dire ce qui m'a le plus ému : ou la vision évoquée de cette Rome des martyrs où j'ai vécu quatre ans, ou les accents touchants du pasteur parlant de ses ouailles, ou le sanglot soulevé à la pensée d'une mère — une mère, la Providence et l'Amour divins mis par Dieu à la garde de chaque famille —.

Mgr l'évêque de Chicoutimi, dans sa lettre à l'auteur, résume toute appréciation même la plus chaleureuse : " Le livre que vous offrez au public est de nature à l'intéresser et à l'édifier tout à la fois."

C'est l'un des plus beaux guides de Rome, en quelques pages, que nous connaissions.

ODÉRIC.

Du Divin Sacrifice

Et du prêtre qui le célèbre, par L. Bacuez, prêtre, directeur au séminaire de Saint-Sulpice. Seconde édition, revue et augmentée.

1 fort volume in-12..... \$0.90

PRÉFACE.

PREMIERE PARTIE DU DIVIN SACRIFICE

Chapitre Ier.—Du divin Sacrifice avant la Rédemption.—Art. 1er. Du divin Sacrifice dans les desseins de Dieu.—Art. 2. Manifestations et vertus du divin Sacrifice avant Jésus Christ.

Chapitre II.—Du divin Sacrifice au temps de la Rédemption.—Art. 1er. Réalisation du divin Sacrifice.—Art. 2. Étendue de ce Sacrifice.

Chapitre III.—Du divin Sacrifice depuis la Rédemption.—Art. 1er. Après s'être immolé au Calvaire, Jésus-Christ continue de s'immoler à l'autel.—Art. 2. Raisons de l'institution du Sacrifice de l'autel.—§ 1er. Première raison : Le Sacrifice de l'autel complète celui du Calvaire.—§ 2. Seconde raison : Il donne à l'Église un culte digne d'elle.—§ 3. Troisième raison : Il procure à Dieu la plus grande gloire possible.—§ 4. Quatrième raison : L'intérêt des âmes.—Résumé et conclusion de la première partie.

SECONDE PARTIE DU PRÊTRE QUI CÉLÈBRE LE DIVIN SACRIFICE

SECTION I

DE L'OFFICE DU PRÊTRE A L'AUTEL

Chapitre Ier.—Nature de cet office.

Chapitre II.—Excellence de cet office.

Chapitre III.—Sainteté de cet office.

SECTION II

OBLIGATIONS DU PRÊTRE A L'ÉGARD DU DIVIN SACRIFICE

Chapitre Ier.—Des qualités que le prêtre doit avoir.—Art. 1er. Pureté de vie.—Art. 2. Vertu positive.—Art. 3. Vertus spéciales.—Art. 4. Instruction suffisante sur le divin Sacrifice.

Chapitre II.—Pratiques qu'impose au prêtre la célébration quotidienne du divin Sacrifice.—Art. 1er. Avant la messe.—§ 1er. Préparation prochaine : Sa nécessité.—§ 2. Préparation prochaine : Actes qu'elle comprend.—Art. 2. Pendant le saint Sacrifice.—§ 1er. Dispositions qui doivent animer le prêtre.—§ 2. Pensées dont il doit s'occuper.—§ 3. Défauts dont il doit se préserver.—Art. 3. Après le saint Sacrifice.—§ 1er. Action de grâces.—§ 2. Prolongement de l'action de grâces.

SECTION III

DES AVANTAGES QUE PROCURE AU PRÊTRE FERVENT LA CÉLÉBRATION QUOTIDIENNE DU DIVIN SACRIFICE

Chapitre 1er.—C'est le principe de sanctification le plus précieux.

Chapitre II.—C'est la source des plus douces consolations.

SECTION IV

EXEMPLES RELATIFS A LA CÉLÉBRATION DU DIVIN SACRIFICE

Chapitre Ier.—Saints prêtres honorés d'un culte public.

Chapitre II.—Prêtres exemplaires, morts en réputation de sainteté.

APPENDICE

Commentaire abrégé des prières et des cérémonies ordinaires de la Messe.

... SOUVENIR ...

DE

MES ÉTUDES

RECUEIL COMPLET

DES

SIX ANNÉES DE L'AMI DU JEUNE ETUDIANT

PAR

L'AUTEUR DE LA MÉTHODE POUR FORMER L'ENFANCE A LA PIÉTÉ

1 volume in-8..... \$0.50

A NOS JEUNES LECTEURS

Vous nous avez plusieurs fois demandé, chers élèves, par l'entremise de vos bons maîtres, de réunir en un volume les petites feuilles, messagères du saint Enfant Jésus, que nous vous avons périodiquement adressées pendant les premières années de vos études.

C'est ce recueil que nous vous offrons aujourd'hui. Rien n'a été négligé pour qu'il fût digne de porter le nom si touchant sous lequel il se présente à vous : *Souvenir de mes études*... Les récits, les anecdotes, les histoires, tant aimées de la jeunesse, ont été semées avec profusion au cours de ces pages; et de chacune d'elles on a cherché à recueillir une leçon morale, capable d'éclairer votre esprit et de former votre âme à la piété chrétienne. *Intéresser en édifiant*, tel a été constamment notre programme.

Nous demandons à Dieu qu'après avoir béni chacune de nos petites feuilles, au moment où, composées sous son regard, elles commençaient leur douce mission, il daigne leur accorder une bénédiction nouvelle, aujourd'hui qu'elles viennent se réunir pour apporter encore aux enfants chrétiens un peu de lumière, un peu de consolation, un peu de joie.

Et vous, chers amis, lisez-nous, relisez-nous avec le même empressement qu'autrefois; prenez quelques résolutions pratiques après chacune de vos lectures; mettez à profit nos humbles conseils. Vous pourrez rendre ainsi votre vie d'écoliers plus facile en même temps que plus féconde; et surtout, vous vous préparerez un heureux avenir.

PETITES ANECDOTES

Tirées de la Vie des saints Étudiants.

Dès sa plus tendre enfance, lorsque saint Louis de Gonzague commandait quelque chose à ceux qui le servaient, c'était toujours avec une modestie extraordinaire. "Pourriez-vous, leur disait-il, faire cela sans vous incommoder?" ou : "Si telle chose ne devait pas vous donner trop d'embarras, je la souhaiterais ainsi."

— Afin d'être repris publiquement, saint Louis de Gonzague donnait à ses supérieurs une liste de ses défauts; mais s'étant aperçu qu'au lieu de le reprendre, on faisait remarquer ses vertus, il prit le parti de ne plus donner de liste. A ceux qui lui en témoignèrent leur étonnement : "J'y perds plus que je n'y gagne!" répondit-il en riant.

— Le Cardinal de la Rovère, son parent, voulut un jour le retenir à dîner. "J'accepterais, Eminence, répondit Louis, si ce n'était pas contre la règle." Le cardinal n'oublia pas le mot. Chaque fois qu'il voulait ensuite obtenir quelque chose de lui, il ajoutait incontinent : "Si ce n'est pas contre la règle..."

— "Que nous sommes heureux, mes frères ! disait saint Stanislas Kostka à ses compagnons, en versant des larmes. Dieu est tout à nous et nous sommes tout à Dieu. La vie que nous menons ici est semblable à celle que mènent les saints dans le ciel. Comme à eux, Dieu nous tient lieu de toutes choses."

— Un peu avant de mourir, saint Stanislas tenait encore son chapelet autour du bras. "Que signifie ce chapelet? lui dit un Père; certes, vous n'êtes plus en état de le réciter! — Il est vrai, répondit Stanislas en souriant, mais c'est toujours une consolation pour moi de le regarder, parce qu'il me fait souvenir de ma bonne Mère!..."

— Saint Berchmans, dans ses relations avec ses condisciples, ne descendit jamais jusqu'à une trop grande intimité. "La familiarité, disait-il, est la cause du manque de respect et de déférence qu'on se doit mutuellement; c'est la source de beaucoup d'imperfections et de fautes." Son maintien était tellement angélique qu'on a pu dire : "Si les règles de modestie prescrites par saint Ignace étaient perdues, il suffirait de voir Berchmans pour les retrouver..."

L'ÉTERNITÉ S'AVANCE

ET NOUS N'Y PENSONS PAS

Par le R. P. de GÉRAMB

1 volume in-12..... \$0.55

CLAUDIA STELLA

CHRONIQUE LYONNAISE DU XVII^e SIÈCLE

A MADAME LAURE BERNARD

(suite)

Ce mot de philosophe parut si étrange au père Dondon, qu'il regarda en face Stella, se demandant si le peintre ne se moquait pas de lui. Mais Stella semblait plus près de pleurer que de rire.

—Au revoir, mon brave Girondon, lui dit-il en se détournant.

Stella reprit le chemin de l'atelier et y resta jusqu'au soir sans plus parler à personne.

Les deux jeunes filles allèrent ranger la salle où l'on avait diné. Mariette dit à sa sœur : Sais-tu bien que notre oncle m'étonne d'écouter aussi sérieusement les radoteries du père Dondon ? Est-il possible qu'on puisse aimer assez les choses pour se passer des gens ? et que le travail soit amusant par lui-même ?

— Mais certainement, ma sœur. Vois notre oncle, quand il tient son pinceau, n'est-il pas heureux ?

— Il en a tout l'air, en effet, mais, quant à moi, je n'aime mon ouvrage que quand il est fini, et je voudrais me promener, jaser, danser et chanter tout le long du jour. Il n'y a rien de tel pour avoir belle humeur et bonne mine.

Et joignant l'exemple au précepte, elle se mit à chanter et à pirouetter tout en faisant le ménage, si bien qu'elle cassa une belle assiette de faïence à fleurs, et fut grondée au retour de sa mère.

IV

LES DEUX PORTRAITS

Crayons légers, hâtez-vous, le temps vole.
Sur le vélin fixez
cette beauté...

Le lendemain, dès huit heures du matin, Jacques appela sa nièce Claudia.

— Viens ça, lui dit-il, — et ôte-moi cette vilaine coiffe de mère-grand. Ta mère veut que je fasse ton portrait ; tu vas poser.

— Ce serait avec plaisir, mon oncle, mais nous faisons la lessive aujourd'hui et il me faut aider Toinon.

— Ta mère a envoyé chercher des femmes de lessive. Ne t'occupe plus de cela. Assieds-toi, regarde-moi. C'est bien.

Il prit un petit châssis ovale recouvert de vélin, et esquissa rapidement la tête de Claudia.

Mariette, qui cherchait partout sa sœur, ne tarda pas à entr'ouvrir la porte de l'atelier. En apercevant Claudia posant, ses beaux cheveux dénoués, elle fit un cri de joie.

— Quel bonheur ! Le cher petit oncle peint ma sœur. Il me peindra aussi ; n'est-ce pas, mon oncle ?

— Nous verrons cela plus tard, Marion ; mais d'abord, va-t-en. Je ne puis souffrir le bruit quand je travaille.

Mariette fit une petite moue et s'éloigna.

Claudia ne bougeait pas. Stella travaillait activement. On n'entendait dans l'atelier que le léger frôlement des crayons, et au dehors le chant des oiseaux. Une heure s'écoula ainsi.

—Repose-toi, Claudia, viens voir mon ébauche. Toi aussi, Antoine.

Antoine, qui dessinait à l'autre bout de l'atelier, accourut et s'écria :

—Ah ! qu'elle est ressemblante ! qu'elle est jolie !

—Vous m'avez trop flattée, cher oncle, dit Claudia. Vous feriez bien mieux de peindre ma sœur. Elle est cent fois mieux que moi. Cela ferait tant de plaisir à maman !

—Oh oui, mon bon oncle, reprit Antoine : il faudra les deux pendants. Aussi, j'ai préparé deux châssis pareils.

—Silence ! à l'ouvrage, et vite. Je veux terminer le portrait de Claudia cette semaine, ne causons plus.

Pour aller plus vite, Stella peignait au pastel. Claudia posait fort bien et la besogne avançait rapidement, lorsqu'un message de l'archevêque de Lyon vint interrompre les séances. Il priait Stella d'aller faire le portrait d'un chanoine qui venait de mourir, et le peintre, à son grand regret, au lieu du gracieux visage de sa nièce favorite, dut aller regarder et copier la tête d'un mort.

—Vite, vite, profitons de l'absence de l'oncle, dit Claudia. Viens poser, Mariette, je vais faire ton portrait. Ce sera une surprise et un cadeau tout trouvé pour la fête de maman, le mois prochain.

—Mais, dit Mariette, tu n'es

pas très habile, tu vas me faire laide.

—Non pas ; d'ailleurs l'oncle retouchera mon ouvrage. Viens vite, pendant que maman va descendre à Lyon. Nous avons deux heures devant nous. Mais viens donc ?

—Attends, que je me coiffe un peu, — et Mariette, tressant à la hâte une petite couronne de lierre et de lilas blanc, d'un tour de main l'entrelaça dans ses cheveux blonds et fins comme de la soie.

Claudia se mit à l'œuvre, et bientôt une charmante tête, diaphane encore, et légère comme une apparition, se silhouetta sur le vélin.

Antoine admirait, taillait les pastels, et, l'oreille au guet, priait Dieu que la maman ne revînt pas de sitôt. Heureusement, elle rencontra des amies fort causeuses, oublia son parasol dans une de ces maisons hautes de six étages où le portier habitait sous le toit, et dut parlementer avec lui pour se faire ouvrir la porte d'une amie absente ; puis, en passant sur le pont, elle vit partir le coche et ne put s'empêcher de le regarder démarrer ; enfin, elle rentra fort tard, et le portrait, déjà bien avancé, fut caché avec soin. Après dîner elle se trouva si lasse, qu'elle voulut faire une sieste. Vite, on se remit au travail, et le soir, quand l'oncle Stella, ayant fini sa funèbre besogne, rentra au logis, il y avait assez de jour encore pour qu'il vît l'esquisse de Claudia. Il en fut tellement satisfait qu'il promit de la retoucher le lendemain. Claudia, joyeuse, le remercia, et obtint sa promesse

de ne rien dire du portrait à la maman.

Avant la fin de la semaine, Antoine, portant avec précaution les deux portraits placés dans une boîte à double fond, se rendit chez le meilleur doreur de Lyon, rue Bât-d'Argent, choisit deux cadres de mesure, et fit encadrer sous ses yeux les deux jolis pastels.

Ce sont vos sœur, monsieur ? lui dit l'ouvrier en appliquant des glaces sur les portraits : ah ! ça se voit, elles vous ressemblent, mais, soit dit sans vous faire tort, elles sont encore mieux que vous. S'il fallait choisir, on serait embarrassé. Quelles belles petites demoiselles ! Il n'en passe pas de plus avenantes sur Bellecour, les jours de musique. Ça m'étonne de ne les avoir jamais vues. Je croyais connaître toutes les beautés de la ville.

—Mes sœurs vivent fort retirées, dit Antoine : nous habitons là-haut, à Fourvières.

Le doreur aurait bien voulu garder les portraits un jour ou deux pour orner la devanture de sa boutique, et disait qu'il serait bon de laisser sécher le papier collé qu'il avait appliqué derrière les cadres. Antoine ne le voulut pas permettre. Il paya et emporta les pastels encadrés. Jacques avait préparé une boîte solide. Dès le lendemain il emballa lui-même le portrait de Claudia, traça une adresse sur la boîte, et dit en grand secret à Antoine :

—Tu porteras cette boîte demain au patron du coche de Trévoux et tu lui diras de la remettre à destination, en lui donnant ce petit écu pour sa

peine. Lève-toi de bonne heure : le coche est matinal.

—Je le serai plus que lui, dit Antoine. Je vais prendre la caisse dans ma chambre dès ce soir.

Or, quand toute la famille se fut retirée, Claudia sortit doucement de sa chambrette, entra dans celle de son frère, et tous deux, en grand silence, munis d'un ciseau à froid, dévissèrent doucement le couvercle de la petite caisse, en ôtèrent le portrait de Claudia, mirent à la place celui de Mariette, replacèrent les vis, renouèrent la corde, et s'étant à voix basse souhaité bonne nuit, s'embrassèrent et allèrent se coucher. Claudia cacha son portrait tout en haut d'une armoire, derrière une pile d'essuie-mains, et, le lendemain matin, Mariette voguait sur la Saône, en effigie, sans que personne se doutât le moins du monde de l'échange fait par sa sœur.

V

FÊTE CHAMPÊTRE

Faisons danser sous la
coudrette,
Le bal jamais ne
chôméra.....

(*Vieille chanson*).

Le lundi de la Pentecôte est le jour de la fête patronale de l'île Barbe, et, du temps de Louis XIII comme à présent, les Lyonnais s'y rendaient en foule. Les uns à pied, à cheval ou en voiture, suivaient l'étroite et agréable route qui côtoie la rivière, et ne s'embarquaient que pour passer dans l'île, les autres remontaient la Saône à la rame ou à la voile dans toutes sortes d'embarcations plus

élégantes et plus pavoisées les unes que les autres. C'était le jour où l'on mettait les fraîches toilettes, les rubans et les taffetas d'été, le jour où les belles dames déployaient leurs éventails peints et dorés, ouvraient leurs parasols couleur de rose, de bluet ou de cerise, le jour où les petits enfants, habillés de neuf, paraaient sous les yeux des jeunes mères glorieuses.

A l'île Barbe force cuisine, en plein air, ménétriers, baladins, jongleurs et danseurs de corde s'établissaient dans un pré ombragé de tilleuls séculaires, et, au plus bel endroit de la pelouse, un orchestre, juché sur des tonneaux vides et un plancher branlant, faisait danser la jeunesse et réjouissait la foule par sa musique plus bruyante qu'harmonieuse. Toute cette agitation ne dépassait cependant pas une certaine limite. La prairie et la salle d'ombrage livrées aux ébats des promeneurs ne couvraient qu'une partie de la surface de l'île. Tout le reste, enclos de murs fortifiés, appartenait aux moines bénédictins. Leur antique abbaye, jadis visitée par Charlemagne, et que les protestants avaient pillée et incendiée en 1582, s'était à demi relevée de ses ruines. Quelques religieux l'habitaient, et le sombre aspect de ses bâtiments noirs par les flammes, le silence de ses cloîtres à demi-déserts, et les sonneries lentes et graves qui appelaient au chœur les moines étudiant dans leurs cellules, contrastaient avec le joyeux tumulte de la fête.

Les filles de Claudine n'étaient jamais allées à cette fête, aussi furent-elles aussi surprises

que contentes lorsque leur mère, les appelant, leur dit :

— Venez voir les belles robes que votre oncle vous a achetées pour aller à la fête de l'île Barbe ?

C'étaient des robes de bourre de soie, les premières qu'elles eussent portées, de jolies robes bleues, agrémentées de passements blancs, et le bon oncle avait commandé aussi deux petits chapeaux de feutre, ornés de plumes blanches comme la neige.

Mariette, folle de joie, courut embrasser son oncle et ne fit plus que danser. Claudia, plus calme, voulut essayer la robe à sa sœur, et se hâta d'y faire quelques retouches. Elle godronna elle-même la fraise et les manchettes de Mariette, lui acheta de ses épargnes les gants blancs et les souliers fins, à quoi le bon oncle n'avait pas songé, puis elle prit soin de faire répéter à Mariette tous les pas de danse qu'elle savait.

Le jour de la fête se leva sans nuage, et un carrosse loué par le bon oncle Jacques emmena toute la famille. Pendant le trajet Mariette ne cessa de s'extasier sur les belles toilettes, les beaux cavaliers, les jolis bateaux, et, sa joie animant ses compagnons de voyage, ils arrivèrent à l'île Barbe dans les meilleures dispositions du monde.

Au moment où le bac démarrait, Antoine s'écria :

— Je vois là-bas la bonne cousine de Trévoux !

C'était elle, en effet, parée d'une robe couleur de feu et d'un feutre garni de dentelles noires. Elle avançait sur le rivage de l'île d'un air important,

et
bi
pr
fa
à
di
fo
de
où
re
so
me
bra
nev
Ma
I
ne
les
se
bier
dan
—
fois
—
c'est
—
Il
dans
place
tre n
regar
Au
il reg
bava
chée.

D

Débit
de fabri
les fabric

Téléphon
Adresse t

et à la main d'un jeune homme, bien fait et bien mis, qu'elle présenta comme son neveu, en faisant un signe d'intelligence à Claudine. La compagnie erra dix minutes parmi les boutiques foraines, puis, Mariette ayant demandé à s'approcher du lieu où l'on dansait, les dames prirent des chaises et s'installèrent sous un beau tilleul en fleur.

—Mademoiselle voudrait-elle me faire l'honneur de danser un branle avec moi ? demanda le neveu en saluant profondément Mariette.

La musique préludait. Antoine prit la main de Claudia, et les deux jeunes couples allèrent se placer. Ils dansèrent fort bien, et après avoir reconduit sa danseuse, le neveu dit à la tante :

—Elle est charmante ; mille fois plus jolie que son portrait.

—Oui, bien, dit la tante, mais c'est l'autre qu'il faut inviter.

—Je le ferai, ma tante.

Il prit Claudia pour nne autre danse, et la reconduisit à sa place sans lui avoir dit un traître mot. Il n'était occupé qu'à regarder Mariette.

Au quadrille qui vint ensuite, il reprit Mariette, et, cette fois, bavarda comme une pie dénichée. La petite personne lui

donnait volontiers la réplique, et ils furent si gais que leurs vis-à-vis, Antoine et Claudia, en étaient eux-mêmes transportés de joie.

—Mais, disaient la tante, l'oncle et la maman, que se passe-t-il donc ? Ce jeune homme a-t-il perdu l'esprit ?

—Que vous a-t-il dit du portrait, cousine ? demanda Claudine Boussonnet.

—Ah ! tout le bien du monde. Il paraît que c'est une belle peinture. Moi, comme je ne m'y connais pas, je n'ai pas même ouvert la caisse. Je l'ai envoyé tout de go à Irénée.

—Ma tante, ma chère tante, venez un instant, dit Irénée, revenant tout essoufflé d'avoir tant et si bien dansé.

Il emmena sa tante à l'écart, et la pria de demander en mariage sa jolie danseuse le jour même, et, s'il se pouvait, tout de suite.

—Mais ce n'est pas avec Claudia que vous venez de danser ? C'est avec sa sœur. C'est Claudia qu'on veut marier.

à suivre

D. W. & A. E. BRUNET

Représentant SPERLING & CO.

Banquiers et Courtiers de Londres, Angleterre

ACHAT ET VENTE DE VALEURS DIVERSES :

Débitures du gouvernement, de chemins de fer, de municipalités, de corporations scolaires, de fabriques et de communautés religieuses.—Les municipalités, les corporations scolaires et les fabriques qui désirent emprunter trouveront avantage à se mettre en relation avec

D. W. & A. E. BRUNET

Téléphone Bell: 2313.

Adresse télégr. Spernet Montréal. 30, rue St-Jacques, Montréal.

LE PROPAGATEUR

DOMINION LINE

NAVIRES DU COURRIER

Faisant le voyage durant l'été, toutes les semaines, entre

MONTREAL, QUEBEC ET LIVERPOOL

via **RIMOUSKI et LONDONDERRY**

PROCHAINS DÉPARTS POUR LIVERPOOL

VAISSEAUX RAPIDES POUR PASSAGERS

Labrador, Scotsman, Vancouver, Dominion

Double Hélices, Lumière électrique, Vitesse et Comfort

ACCOMMODEMENTS SUPÉRIEURS

Et Pour les passagers des cabines de 1ère et de 2me classe et aussi pour ceux de l'entrepont. Grandes chambres bien aérées, et ponts spacieux pour promenades.

Patronné par sa Grandeur Mgr l'Archevêque de Montréal.

Pour plus amples informations concernant le passage, etc., s'adresser aux agents locaux de la Compagnie, ou à

DAVID TORRANCE & CO., Agents généraux

17, Rue SAINT-SACREMENT, Montréal.

J. Emile Vanier

INGENIEUR ARCHITECTE

Ancien élève de l'Ecole Polytechnique, Ancien élève de l'Ecole Nationale des Beaux Arts, Ancien professeur de dessin Architectural à l'Ecole Polytechnique, chargé durant 10 ans de la Classe d'Architecture à l'Ecole des Arts et Manufactures à Montréal. Membre de la Société d'hygiène de Paris, de la Société d'hygiène des Etats-Unis. Lauréat du concours public d'Architecture se rapportant à la construction de l'Eglise St-Jean-Baptiste et Annexes.

(Montréal Mai 1999).

Bureau : 107 Rue Saint-Jacques, Montréal.

20 Années de pratique dans la Construction

CASTLE & FILS

20 Rue Université

MONTREAL

VITRAUX

D'ART

POUR EGLISES

AUSSI AGENTS POUR
Emmanuel Champigneulle

PARIS, BAR-LE-DUC

FRANCE

Chs CHAUSSÉ

ÉTABLI EN 1880

ARCHITECTE

et associé à feu Victor Bourgeault en 1885.

Bâtisse Impériale

107 St Jacques Montréal

Téléphone Bell et Marchand

Nc 428